



# Assemblée des Français de l'étranger

**Session Octobre 2015**

**Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles  
de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie**

## **MEMBRES DU BUREAU**

Présidente : Mme Pascale SEUX

Vice-Présidente : Mme Michèle MALIVEL

## **Liste des membres**

Mme BELBACHIR-BELCAID Khadija

M. BERTIN Olivier

Mme CARON Marie-José

M. COLAS Daniel

M. DAHAN Gérard

M. FRASLIN Jean-Hervé

M. GRANGE Jean-Philippe

M. HUSS Francis

Mme IMBAULT Maryse

Mme KEMP Danièle

Mme LABADIE Marie-Pierre

M. LOISEAU Philippe

M. LUBRINA François

Mme MALIVEL Michèle

Mme MIMOUNI Pascale

Mme PICHARLES Chantal

M. PILATER Michaël

Mme SEUX Pascale

M. ZAMBELLI Jean-Claude

## Rapport Thématique

### L'Institut français et l'Alliance française

Dans le cadre de notre étude sur les moyens dont se dote la France pour exercer sa diplomatie d'influence à travers le monde, nous avons auditionné

**Mme Anne TALLINEAU,**  
**DG de l'EPIC Institut français et**

**Mme Anne GRILLO,**  
**Directrice de la coopération culturelle.**

Cette diplomatie d'influence se matérialise à travers trois vecteurs :

- 1) Culture et rayonnement
- 2) Education, enseignement et coopération linguistique qui est le premier vecteur du programme 185 et qui dispose de 500M sur les 700M du programme.
- 3) Coopération universitaire et scientifique et il faut souligner que 50% des chercheurs sont étrangers.

Il est ainsi évident que la France exerce sa diplomatie d'influence sur l'intégralité des champs où se déploie son action extérieure. C'est pourquoi les organismes traitant de la culture et de la langue française ont fusionné pour donner l'Institut français.

Ce nouveau réseau travaille avec tous les opérateurs de l'action extérieure de l'Etat. Expertise France, Business France, Institut français, AEFÉ, France Média Monde évoluent autour d'un ministère qui les regroupe tous car ils peuvent avoir un rôle dans notre diplomatie d'influence. **Les enjeux sont le croisement des priorités géographiques et sectorielles. L'Etat recentre son action sur le pilotage des opérateurs au lieu d'intervenir en direct. Des contrats d'objectifs et de moyens sont en discussion avec l'Etat. Ces opérateurs doivent eux-mêmes trouver d'autres financements que la subvention de l'Etat.**

**On différencie les actions en les pensant d'une manière globale dans un pays ou une zone. Le développement des ressources annexes devient nécessaire et on établit des relations avec les opérateurs thématiques pour coordonner nos moyens d'action.**

On construit une vision politique et géographique qui permet l'élaboration de stratégies de pilotage des différents opérateurs, chacun étant régi par sa propre spécialité.

**C'est ainsi que se forme une nouvelle géographie d'influence à l'échelle mondiale. Celle-ci se concentre sur quatre zones géographiques :**

- **l'Amérique latine où a lieu un véritable réinvestissement diplomatique,**
- **Les pays du Golfe qui préparent l'après-pétrole et se tournent vers l'économie du savoir,**

- **L'Afrique**
- **L'Asie centrale**

**Ce redéploiement se fait parallèlement à celui du réseau diplomatique. Par ailleurs, face aux nouveaux défis des crises mondiales, notre réseau doit s'adapter et se redéployer. Le réseau se redéploie physiquement et financièrement ce qui se ressent sur les enveloppes de fonctionnement. Cela fait parfois grincer des dents car on a l'impression de « sacrifier » les utilisateurs « traditionnels » au profit de pays émergents.**

Le rayonnement et l'attractivité sont indissociables. La France est une terre d'accueil pour les artistes étrangers mais il est fondamental d'y attirer aussi des étudiants étrangers. C'est un enjeu de taille au point que l'on délocalise des campus de grandes écoles dans des pays étrangers. Il faut capitaliser notre héritage et le faire évoluer. C'est ainsi que notre enseignement est devenu un enjeu primordial. L'Institut Français est l'héritier de la tradition de la diplomatie culturelle.

**En 2011, on a créé l'Institut français pour promouvoir la langue française, la culture et développer les échanges avec les cultures étrangères. Il y a eu 3 années d'expérimentation.**

**En 2015 on assiste à une deuxième phase de positionnement avec une nouvelle gouvernance. Le fait de ne pas avoir mis les IF locaux sous la tutelle de l'EPIC IF n'a pas fragilisé l'EPIC et a évité de perdre de l'énergie à faire du « mecano administratif ».**

Nous devons prendre la dimension de l'attractivité de notre territoire, il y a tout un secteur à mettre en valeur et le développement du numérique en fait partie. Il doit y avoir des relations entre les réseaux culturels et la communication de même qu'une relation constante entre la formation et la construction des projets. Notre diplomatie se joue sur toutes les influences tant économiques que culturelles et nous devons tirer parti de toutes les possibilités, par exemple coupler tourisme et coopération culturelle est une possibilité dont se servent les Affaires Etrangères.

Les IF sont autant de relais dans le monde pour servir d'ouverture à la culture française et des rapprochements se font avec les différents réseaux du monde entier.

On nous dit que parfois tous les organismes participant à la diplomatie d'influence de la France se regroupent dans une « Maison de France ». Il semble que l'on aille actuellement dans ce sens ce qui correspond bien aux exigences budgétaires actuelles et qui, en fait, faciliterait l'accès du public à ces différents organismes.

Importance des arts de la scène : par exemple ceux qui programment diverses manifestations artistiques vont venir de partout à Paris pour présenter leurs projets. On travaille en coproduction avec le réseau culturel pour toutes sortes d'actions. Le réseau IF est dynamique et on peut même envisager de détacher des ressources humaines en fonction des besoins locaux. Pour assurer, en quelque sorte, une présence universelle qui s'adapte aux circonstances, il faut faire évoluer les outils que nous avons.

**La contrainte des finances publiques oblige à faire des choix en fonction des priorités indiquées. On peut parler de politique de redéploiement et on doit agir très vite alors que l'éducation et la culture se cultivent sur la durée !**

En 2016, il y avait dans les IF 3500 agents de droit local de par le monde qui ne dépendent pas directement du ministère, avec des contrats respectant strictement le droit local. On prête beaucoup d'attention à leur formation. Ils sont sous l'autorité du COCAC ou de l'ambassadeur.

Pour remplir pleinement les objectifs ambitieux de l'Institut français, nous espérons que des enveloppes budgétaires conséquentes leur seront attribuées.

**On a parfois du fermer des Instituts Français et alors on a aidé l'Alliance française locale à reprendre certaines activités car l'IF a signé une convention avec la Fondation Alliance française.**

Sur le terrain, on constate une complémentarité et ces organismes travaillent en bonne intelligence. Parfois, c'est L'Alliance Française qui occupe le terrain car son réseau est plus ancien et bien ancré dans le pays. Parfois il y a répartition entre les deux.

C'est ce qui nous a conduits à interroger

**M. Bernard COMMELIN**

**Secrétaire Général de la Fondation Alliance française et**

**Mme Marie GRANJEON-MAZAT**

**Déléguée régionale des relations institutionnelles.**

Créées à la fin du XIXème siècle, les Alliances Françaises sont des associations autonomes de droit local dispensant des cours de langue. La Fondation Alliance française est reconnue d'utilité publique.

**Il y a 814 alliances dans 135 pays, 12 000 collaborateurs pour la plupart bénévoles. 285 personnes sont détachées par le Ministère pour devenir directeurs.**

**43 d'entre eux ont le statut de délégués généraux en recevant à cet effet mandat du Ministère. Ils représentent la Fondation auprès des organismes locaux et coordonnent les actions locales. Ils transmettent les recommandations de Paris à tous et précisent les actions à mener à travers le pays, Leur mission est de veiller au respect de l'éthique de la « marque » AF en respectant la charte et les principes directeurs de l'association. Ils encouragent la mutualisation des pratiques même s'il n'existe pas de lien juridique entre l'AF Paris et les AF locales et si chacune est juridiquement autonome.**

**Le réseau est relativement stable et gère 550 000 étudiants environ. Il y en a 124 en Afrique, souvent loin du centre ville et elles répondent aux besoins de la demande locale.**

Le siège parisien de la fondation se situe Boulevard Raspail et comporte 12 agents. Ses ressources sont d'environ 3M d'euros. 1,5 est une subvention du MAE. 500 servent au fonctionnement et le reste sert à professionnaliser des agents du réseau. Les autres

ressources proviennent des placements venant de la donation initiale et de revenus immobiliers de la location de l'immeuble du Bld Raspail. La Fondation fait 200M de chiffre d'affaires. Son taux d'autofinancement est de 97%.

Ses cours de langue collent à la demande mondiale et elle est plus proche des jeunes apprenants et des jeunes professionnels. L'on constate une bonne progression du rythme des apprenants qui préparent une certification.

Les Alliances forment un vrai réseau culturel que l'on cherche à faire progresser en mutualisant les possibilités.

Elles cherchent aussi à mettre en place une communauté numérique en développant une offre numérique pour les cours de langue avec par exemple des cours hybrides.

Elles ont une vraie politique de marketing pour fidéliser leur clientèle mais il faut travailler sur la « marque alliance française » qui a besoin d'être dépoussiérée. Les Alliances ont plus de 100 ans d'existence et sont parfois amenées à prendre le relais des IF.

La culture de l'Alliance est de travailler avec des fonds propres beaucoup plus que les Instituts qui peuvent être fragilisés dans leur recherche de financement par mécénat. Cependant, en général, les deux réseaux cohabitent harmonieusement.

**Le niveau d'autofinancement des AF a augmenté de 20 points en 10 ans pour parvenir au taux de 97%. Ce changement rapide n'est pas sans conséquence sur la partie activités culturelles qui restent cependant au cœur de la mission des AF.**

**L'enveloppe de subvention de l'Etat est distribuée localement par les COCAC aux AF. Des problèmes d'équité et de transparence apparaissent ponctuellement.**

On peut considérer que 6 millions de spectateurs ont été touchés par l'activité culturelle de l'Alliance dont la programmation fait la part belle aux artistes locaux. En fait, ces deux réseaux sont vraiment complémentaires et peuvent tout à fait coexister sur un même territoire car l'offre culturelle qu'ils proposent au public touche toutes les couches de la population et répond à la demande de chacune d'entre elles.

**La commission enseignement, affaires culturelles, audiovisuel extérieur et francophonie remercie Mme Anne TALLINEAU, Mme Anne GRILLO, M Bernard COMMELIN et Mme Marie GRANJEON-MAZAT d'avoir bien voulu nous apporter leur éclairage en participant à ses travaux.**

**Rapport rédigé par Mme Michèle MALIVEL.**

## Rapport Thématique

### Ressources humaines dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger

Ce rapport est construit en fonction des thématiques abordées par les intervenants suivants :

**Mme Hélène FARNAUD-DEFROMONT**  
Directrice de l'AEFE

**M. Jean-Luc MASSIN**  
Chef du service de l'aide à la scolarité de l'AEFE

**M. Karim SAMJEE**  
DRH de l'AEFE

**MM Christophe LE BOLC'H et Marc BIAU**  
représentants du syndicat SNUipp-FSU

**Mme Isabelle TARDE**  
Déléguée générale de la FAPEE.

**M. Patrick SOLDAT et Mme Annie DELPORTE**  
Représentants du syndicat SNES-FSU

**M. Patrice MENOUD et Mme Sophie RIESLER**  
du syndicat SE-UNSA

**M. Alain SCHNEIDER**  
représentant le syndicat SGEN-CFDT

**M. Jean-Christophe DEBERRE**  
Délégué général de la MLF

En préambule, Mme la directrice de l'AEFE nous a donné des éléments concernant le budget de l'Agence et quelques pistes déjà en place ou en réflexion.

Hors budget de l'aide à la scolarité, en ne considérant donc que le programme 185, **le budget de l'Agence est en baisse régulière**: - 2% en 2014, - 2% en 2015 et perspective (en discussion avec Bercy) de - 4% en 2016, soit une diminution de 32 millions d'euros sur 3 ans.

**Des économies sont donc à programmer** (sur le budget de fonctionnement des sièges à Nantes et à Paris, sur les EGD : la maintenance, la restauration mais pas sur la pédagogie)

**Les corrections du baccalauréat avec des copies dématérialisées** (numérisées) vont concerner tous les établissements du réseau en 2016 car ce système expérimenté en 2014 et étendu en 2015 a apporté toute satisfaction. Il permet de réaliser une **baisse significative des coûts du baccalauréat** (80% en 2014 sur Asie et pays isolés)

- Un début de discussion avec **la Banque Européenne d'Investissement** a eu lieu, celle-ci ne peut intervenir qu'en Europe et que sur de gros projets (supérieurs à 100 millions d'euros). Une réflexion est menée, à moyen terme, une agrégation de projets est elle envisageable ?

D'autres pistes sont ouvertes telles **la recherche de financements locaux, le développement d'un service d'expertises et de conseils payants ...**

Les syndicats rappellent la **priorité** annoncée par le Président de la République **pour l'éducation et la jeunesse** et demandent que celle-ci soit **appliquée au réseau d'enseignement français à l'étranger et que le budget octroyé à l'Agence soit abondé**

afin qu'elle puisse exercer pleinement sa mission de service public.

#### **Détachements:**

**Un renforcement du dialogue entre le MAEDI – AEFÉ et le MEN et un recentrage des priorités** du réseau AEFÉ au niveau ressources humaines vers les pays émergents d'Asie, vers le Moyen-Orient et l'espace francophone sont annoncés par la Directrice de l'Agence. Une **réorientation des flux de détachements** des personnels en résulte et correspond aux priorités diplomatiques.

Il faut savoir que la **masse salariale** (616 millions d'euros) représente un **taux normal de 80% du budget** de l'Agence, avec 6500 titulaires détachés dans 230 établissements scolaires, 166 à Nantes et Paris et 53 à la direction des ressources humaines.

Répartition des détachés : 30% en Europe, 40% en Afrique, 14% en Amérique, 15% en Asie et 1% en Océanie.

La **formation continue** est organisée **pour tous les personnels du réseau**, à travers les PRF (plans régionaux de formation).

L'AEFE a mis en place une application en ligne pour les recrutements sur 12 pays, ce qui représente 75% des recrutements et permet une vision plus fine. On constate par exemple, de très fortes demandes pour les postes au Maroc, en Espagne. En moyenne mondiale, 11 dossiers de candidatures sont déposés pour un poste, ce qui montre un intérêt certain d'enseigner dans le réseau.

En ce qui concerne **l'obtention d'un détachement du MEN vers un établissement du réseau, les règles sont de plus en plus lourdes :**

- la date limite pour en faire la demande, fixée par le MEN à la fin mars au lieu de mai auparavant (problème pour certains établissements homologués ou partenaires).
- les refus de certaines académies déficitaires.

D'après les syndicats, 72 refus de détachements ont été signifiés dans le seul 1er degré (école primaire). Le DRH annonce, lui, qu'en septembre, 15 refus de détachement étaient comptabilisés. Il précise que 98% de détachements sont accordés.

La MLF scolarise 54 146 élèves dans son réseau (écoles, établissements partenaires et actions éducatives) et bénéficie de 564 personnes détachées du MEN. Ces personnels sont gérés directement par la MLF. **Selon M. Deberre, l'opérateur public est privilégié par rapport à la MLF dans l'octroi des détachements.**

Au-delà des rencontres entre les ministres et de la réunion du 20 novembre 2014 (MEN-MAEDI-AEFÉ), il semble qu'il faille absolument approfondir les échanges au niveau des ressources humaines et des relations entre établissements du réseau et académies (formation, valorisation des expériences et savoir faire...)

#### **Le plafond d'emplois de titulaires dans le réseau :**

**Le plafond d'emplois fixé par Bercy bloque le système et les perspectives de carrière des personnels TNR** (titulaires non résidents). Les syndicats évaluent à 700 les titulaires mis en disponibilité du MEN qui travaillent dans le réseau sur des contrats de droit local : ce sont les TNR.

**Les recrutés locaux titularisés après avoir réussi aux concours et effectué leur année**

**de stage en France sont également bloqués** si aucun poste de résident ne se libère dans leur établissement d'origine. Un autre risque étant que le MEN ne leur accorde pas de détachement.

#### **Statuts des personnels : fonction publique française ou non :**

Plusieurs types de contrats existent dans le réseau.

+ **expatriés** (1250 postes) : **inspection, encadrement, coordonnateurs, enseignants avec rôle de formateurs.**

Leur contrat est limité dans le temps 3+1+1 ans. Outre leur salaire, ils perçoivent des primes inhérentes à leur fonction et une prime d'expatriation. **La mobilité fait partie de leur contrat.**

+ **résidents** (5250 postes) : **enseignants pour la plupart.**

Leur contrat est renouvelé par tacite reconduction. Ils perçoivent leur salaire français et des primes. Des majorations familiales sont versées aux agents ayant des enfants afin de pourvoir à leur éducation. Tous s'accordent pour dire que les résidents sont « la colonne vertébrale », « la mémoire », **le socle du fonctionnement du système**, que leur formation et leur qualité d'enseignement sont un plus pour les établissements. **La mobilité doit leur être possible s'ils le souhaitent mais ne doit, en aucun cas, leur être imposée.**

+ **recrutés locaux** (de l'ordre de 15 000) : dans les EGD, ils sont recrutés localement par le chef d'établissement mais sont comptabilisés dans le plafond d'emplois de l'Agence.

Dans tous les autres établissements (conventionnés, homologués, partenaires), **ils dépendent du droit local** tant au niveau de la rémunération que des droits à pension et de la couverture maladie.

La grande majorité d'entre eux n'est pas titulaire de l'Education Nationale, ils sont Français ou d'autre nationalité. **Ils sont la variable d'ajustement pour les établissements.**

Les recrutés locaux sont prioritaires pour les actions de formation. Afin d'améliorer leurs conditions salariales, leur couverture sociale, il ne faudrait pas se cantonner à leur appliquer la législation locale minimale.

Ceci contribuerait à **réduire les différences de traitement** entre les différentes catégories de personnels et **ce type de politique sociale renforcerait l'image de la France et de ses valeurs auprès du pays d'accueil.**

A ces trois catégories s'ajoutent : les « faux résidents » et les TNR.

**+ résidents à recrutement différé dits « faux résidents »** : ils ont été recrutés sur un contrat de résident alors qu'ils ne résidaient pas dans le pays. **L'article D911-43 du code de l'éducation les oblige à effectuer 3 mois en recrutement local avant de bénéficier d'un contrat de résident.** Ces trois mois posent de nombreux problèmes : assurance maladie, fiscalité ...

Tous s'accordent à dire qu'il faut remédier à ce problème....

L'idée de toucher au décret 2002-22, comme préconisé par le rapport Lepage-Cordery n'est pas partagée, sauf pour le SGEN-CFDT. L'AEFE ne souhaite pas actuellement modifier ce décret. Les autres syndicats (FSU, SE-UNSA) craignent de détruire tout un système statutaire qui, selon eux, globalement, donne satisfaction et ne fait pas obstacle à la mobilité. Ce sont les expatriés qui, dans le réseau, sont les plus mobiles. Les résidents, comme leur nom l'indique, le sont moins mais ceux qui le souhaitent, peuvent accéder à

cette mobilité.

Une majorité d'organisations syndicales est opposée aux trois dernières propositions du rapport Cordery-Lepage.

**+ les TNR sont des titulaires de l'Education Nationale en disponibilité et qui exercent en recrutement local.**

Leur carrière de fonctionnaires est suspendue. Ils dépendent de la législation locale en ce qui concerne couverture maladie, pension, salaire et fiscalité. Ils doivent attendre qu'un poste se libère pour espérer l'obtenir en CCPL, le plafond d'emplois ne laissant pas de possibilité de créer de nouveaux postes de résidents.

**Les établissements ont recours à un nombre croissant de recrutés locaux, de TNR du fait de trois facteurs :**

- 1- **Les carences en personnel enseignant du MEN** issu d'académies déficitaires (premier degré, certaines matières scientifiques).
- 2- **Les mesures d'économies demandées à tous les ministères et opérateurs publics.**
- 3- **Le plafond d'emplois au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger.**

**Majorations familiales :**

Elles sont versées aux résidents pour pourvoir à l'éducation de leurs enfants. Elles doivent atteindre au moins le montant des droits d'écologie dans l'établissement. Elles ne sont pas destinées seulement à régler les frais de scolarité.

A l'heure actuelle, dans le calcul d'attribution des bourses scolaires, elles viennent en déduction des droits de scolarité et ne sont plus considérées comme élément du revenu. Les bourses scolaires éventuellement accordées sont ainsi très faibles.

Les syndicats plaident pour une intégration totale ou partielle de l'avantage familial dans les revenus, ceci permettant une meilleure prise en compte de la situation des personnes concernées.

**ISVL : indemnité spécifique de vie locale.**

**L'enveloppe est de 50 millions d'euros par an pour le réseau. Ce montant est constant.**

Le taux de l'ISVL est révisé chaque trimestre en fonction de différents critères dont le coût de la vie, des loyers ...

La somme restant la même, la redistribution se fait à budget constant et si un pays bénéficie d'une augmentation, d'autres connaîtront une baisse.

L'ISVL est remontée par les établissements vers l'AEFE, donc payée par les parents.

Une demande syndicale, émanant du SE-UNSA, a été, dès l'origine, de fixer l'ISVL à 15% de la prime d'expatriation.

Les syndicats demandent un abondement de cette enveloppe budgétaire.

**La commission remercie toutes les personnes auditionnées pour leur apport à nos travaux.**

**Rapport rédigé par Mmes Chantal PICHARLES, Marie-Pierre LABADIE, Khadija BELBACHIR-BELCAID, MM. Jean-Philippe GRANGE, Daniel COLAS.**



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**23ème session**  
**05-09 Octobre 2015**

Paris, le 07 Octobre 2015

**Résolution de**  
**la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur**  
**et de la francophonie**

**Résolution : ENS / R.1 / 15.10**

**Objet:** Recrutement retardé de trois mois des enseignants résidents au sein du réseau des établissements français à l'étranger (« faux résidents »).

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

**VU** l'article D911-43 du code de l'éducation, "sont considérés comme personnels résidents les fonctionnaires établis dans le pays depuis trois mois au moins à la date d'effet du contrat",

**CONSIDÉRANT**

Que cette situation oblige souvent les établissements à recruter temporairement sous contrat local les personnels concernés lorsqu'ils sont nommés pour la première fois dans le pays de résidence,

Que cette situation entraîne souvent des difficultés administratives pour l'employeur,

Que l'agent de la fonction publique connaît alors une interruption de carrière, voire une baisse temporaire de rémunération et des difficultés importantes auprès de certaines administrations locales (permis de séjour et de travail, couverture sociale, situation fiscale...),

Que cette situation n'apporte aucun bénéfice aux acteurs de la communauté éducative de l'enseignement français à l'étranger,

## DEMANDE

A la Ministre de l'Éducation nationale,

Que la disposition réglementaire contenue dans l'alinéa cité de l'article D911-43 du code de l'éducation soit abrogée.

Résultats	Adoption en Commission Enseignement	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**En attente de réponse**



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**23ème session**  
**05-09 Octobre 2015**

Paris, le 07 Octobre 2015

**Résolution de**  
**la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur**  
**et de la francophonie**

**Résolution : ENS / R.2 / 15.10**

**Objet** : Prise en compte des logements mis à disposition gratuitement pour les bourses scolaires

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

**VU** l'instruction spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger AS-BS 2015-2/AEFE, numéro 46 du 9 janvier 2015, prise en application des articles D 531-45 à D 531-51 du Code de l'éducation,

**CONSIDÉRANT**

Que certaines familles à faibles revenus monétaires mais logées à titre gratuit ne parviennent pas à payer les frais de scolarité et ne bénéficient pas des bourses scolaires qui leur seraient nécessaires en raison de l'intégration dans leurs revenus d'une valeur locative estimée pour le logement mis à disposition gratuitement par la famille ou par l'employeur,

**DEMANDE**

A l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

De limiter la valeur locative prise en compte à 30% (\*) des revenus monétaires.

<b>Résultats</b>	<b>Adoption en Commission Enseignement</b>	<b>Adoption en séance</b>
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

(\*) La quotité de 30% est fondée sur l'usage des limites prises en compte dans les charges d'emprunts immobiliers et dans les quotités cessibles sur les revenus salariaux

**En attente de réponse**



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**23ème session**  
**05-09 Octobre 2015**

Paris, le 07 Octobre 2015

**Résolution commune de la Commission des Finances**  
**et de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel**  
**extérieur et de la francophonie**

**Résolution : FIN-ENS / R.1 / 15.10**

**Objet:** Perspectives de financement de l'AEFE et de son budget dédié aux bourses

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

**VU** l'article 4.7 de l'Instruction spécifique de bourses pour les enfants français

**CONSIDÉRANT**

La baisse de la dotation de l'Etat à son opérateur AEFE de 12 Millions d'euros (-3.9%) pour le budget 2016,

Le rôle du réseau d'enseignement de l'AEFE pour le rayonnement de la France, sa double mission de scolarisation des enfants français et de rayonnement éducatif et l'accroissement constant du nombre d'élèves,

Les glissements progressifs annoncés de postes de résidents vers des postes de recrutés locaux et les conséquences probables de ces coûts supplémentaires sur les besoins à venir de bourses scolaires (nombre de nouvelles familles rentrant dans le système, nombre de familles entrant de plus en plus tardivement dans le système, hausse des quotités, hausse des besoins avérés ...).

Le manque de transparence globale lors de l'évaluation des besoins de chaque poste en matière de bourses scolaires

**DEMANDE**

Conjointement au Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International et au Ministre des Finances,

La dotation du budget des bourses permettant de faire face aux besoins avérés,

Une meilleure prévision sur les trois prochaines années des dotations de l'Etat à l'AEFE (2016 à 2018),

Le maintien des budgets d'investissements de l'opérateur notamment le maintien des projets de construction et de mise en conformité,

L'ouverture aux conseillers consulaires du dialogue de gestion dès la première phase d'instruction des dossiers et de définition de l'enveloppe,

Une information régulière sur les économies à réaliser et la mise en place de ces économies en concertation avec les communautés scolaires par le biais de leurs représentants élus.

<b>Résultats</b>	<b>Adoption en Commission Enseignement</b>	<b>Adoption en séance</b>
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**En attente de réponse**



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**23ème session**  
**05-09 Octobre 2015**

Paris, le 07 Octobre 2015

**Motion de**  
**la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur**  
**et de la francophonie**

**Motion : ENS / M.1 / 15.10**

**Objet** : Situation de l'Institut français du Portugal

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

**CONSIDÉRANT**

L'impasse juridique qui bloque le processus de vente de l'Institut Français du Portugal, du fait de l'absence de licence d'utilisation du bâtiment,

Le fait que l'Alliance Française est toujours présente dans les locaux situés Avenida Luis Bivar, et de sa difficulté à trouver de nouveaux locaux,

Les difficultés pour les associations françaises autrefois hébergées par l'Institut Français à se reloger,

Que le nouvel espace de l'Institut Français du Portugal situé dans le bâtiment de l'Ambassade de France n'est toujours pas opérationnel,

L'implantation de Business France dans des locaux privés aux coûts onéreux et le manque de rationalisation budgétaire que cela entraîne,

**DEMANDE**

La création d'une maison de la France dans les locaux de l'Institut Français du Portugal désormais inoccupés situés au 91 avenida Luis Bivar regroupant : l'Institut Français, l'Alliance Française, la Chambre de commerce Luso-Française, Business France et les associations reconnues d'utilité publique.

<b>Résultats</b>	<b>Adoption en Commission Enseignement</b>	<b>Adoption en séance</b>
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**En attente de réponse**